

STAGE SYNDICAL ORGANISE PAR LA FSU

Dette publique : origines et solutions
RGPP : conséquences dans le fonctionnement des services publics

Judi 1er Mars 2012 de 9 à 17 heures - au Mans - salle Pierre Guédou

Stage ouvert à tous les personnels de la fonction publique :
Education, Recherche, Culture, Emploi, Travail, Justice, Territoriale, Agriculture,
Environnement...



N'hésitez pas à vous inscrire et à informer vos collègues et ami-es !

« Nous vivons au-dessus de nos moyens », telle est la rengaine que l'on nous ressasse dans les grands médias. Maintenant « il faut rembourser la dette », nous répète-t-on matin et soir. « On n'a pas le choix, il faut rassurer les marchés financiers, sauver la bonne réputation, le triple A de la France ».

Mais d'où vient cette dette ? L'avons-nous décidée ? A-t-elle été contractée dans l'intérêt général, ou bien au bénéfice de minorités déjà privilégiées ? Qui détient ses titres et profite de l'austérité ? Peut-on alléger son fardeau autrement qu'en appauvrissant les populations ?

Ne sommes-nous donc plus que des jouets entre les mains des spéculateurs et des créanciers ? Ou bien encore des citoyens, capables de délibérer ensemble de notre avenir ?

Ces questions, il nous faut nous en saisir tous ensemble et c'est pourquoi nous vous proposons une demie-journée de formation sur ce thème.

Le seconde partie de ce stage sera consacrée à la RGPP, ses conséquences au niveau des services publics : réduction de moyens, de personnels, modes de fonctionnement, externalisation de nombreux services...

Pensez à demander une autorisation d'absence au plus tard le 30 janvier
Modèle de courrierci-dessous
ou sur le site de la FSU

Bulletin d'inscription au stage du 1er Mars à renvoyer à la section

Nom, prénom :

.....

.....

Ecole :

.....

Commune :

.....

Adresse courriel :

.....



(coupon à retourner à la FSU, 2
rue Paul Ligneul, 72000 Le
Mans ou inscription en ligne sur
notre site : sd72.fsu.fr)

Nom et prénom :

Grade ou fonction

Etablissement.....

à-

Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service – (1).

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du 1er mars 2012, pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la salle Pierre Guédou au Mans

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale).

A..... Le.....
Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'Etat".